



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chambres d'agriculture

Question écrite n° 109588

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la représentativité des élus minoritaires dans les chambres régionales d'agriculture. Actuellement, un projet de décret est présenté par le ministère concernant le mode de scrutin à adopter pour l'élection du collège exploitants des chambres régionales d'agriculture. D'après celui-ci, il semblerait que le mode de scrutin choisi serait similaire à celui de l'élection dont sont issus les élus des collèges départementaux, à savoir un scrutin à la proportionnelle, qui attribuerait les places aux listes majoritaires. Ce mode de scrutin soulève des inquiétudes de la part des élus minoritaires, quant à leur représentativité au sein des chambres régionales d'agriculture, tout comme les quotas d'élus à respecter par département pour composer le collège régional. En conséquence, il lui demande s'il envisage de modifier le décret notifiant le mode de scrutin adopté, afin d'accorder une plus large représentativité de tous au sein des institutions agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109588

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11469

Question retirée le : 5 décembre 2006 (Retrait à l'initiative de l'auteur)